

Le Conseil d'Administration est le seul organe de l'OHP disposant d'une compétence générale. Il règle par ses délibérations les affaires de l'Office. L'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation précise expressément onze de ses compétences parmi les plus importantes : décider de la politique générale de l'Office, voter le budget, décider des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation, décider des actes de disposition ou autoriser des emprunts. Le nombre de ses membres, ayant tous voix délibérative, se décompose comme suit :

Les représentants du Conseil Municipal :

- Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Président, Vice Présidente de POLD et Maire de Puteaux
- M. Robert BERNASCONI - Adjoint au Maire de Puteaux
- M. Vincent FRANCHI - Adjoint au Maire de Puteaux
- M. Bernard GHANASSIA - Adjoint au Maire de Puteaux
- Mme Anne-Laure LEBRETON - Conseiller municipal de Puteaux
- M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Conseiller municipal de Puteaux
- M. Jean-Michel MARCHIONI - Conseiller municipal de Puteaux

Les personnalités qualifiées désignées par POLD :

- M. Henri BOUMENDIL
- M. Claude GIRARDI
- Mme Colette GONZAGUE
- M. Gérald LAMBILLIOTTE
- M. Alexandre ROUSSET

Les élus d'autres collectivités territoriales :

- M. Daniel COURTES - Adjoint au Maire de Courbevoie
- Mme Sophie DESCHIENS - Adjoint au Maire de Levallois

Les représentants des partenaires et institutions

- M. Maurice BOURGES - Vice Président SOLiHA, Paris Hauts-de-Seine Val d'Oise
- Mme Martine DUPERRAY - Représentante SOLiHA, Hauts-de-Seine
- Mme Martine ANDRE-KAMINSKIS - Représentant de la CAF 92
- M. Gérard HUOT - Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales 92
- M. Guy QUENNEVILLE - Représentant de la CGT 92
- M. Jean-Charles MASSON - Représentant de la CFDT 92
- M. Jean-Marie STURBOIS - Organisme collecteur 1% logement

Les représentants des locataires

- Mme Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU
- M. Luc AÏT AÏSSA
- Mme Marie-Claire LOLLIEROU
- M. Jean-Claude BELLAT
- Mme Chantal LABORDA

Assistent également aux séances du Conseil d'Administration : le Préfet (ou son représentant) siégeant en qualité de Commissaire du Gouvernement, un représentant du comité d'entreprise de l'OHP ainsi que le Directeur Général.